

Mise en place du refus de collecte pour erreur de tri



Bien trier ses déchets permet de mieux les valoriser

En cas d'erreur de tri type sacs poubelles ou objets, votre bac EMR ne sera pas collecté.



 Votre bac n'a pas été collecté en raison de trop nombreuses erreurs de tri. 

Votre bac EMR contenait les erreurs suivantes :

| | |
|--|---|
| <input type="checkbox"/> verres | <input type="checkbox"/> sacs noirs et/ou transparents (ordures ménagères ou tri) |
| <input type="checkbox"/> gros polystyrènes | <input type="checkbox"/> textiles (vêtements, chaussures, petite maroquinerie) |
| <input type="checkbox"/> objets en plastique | <input type="checkbox"/> autre |
| <input type="checkbox"/> encombrants | |

Veuillez présenter un sac contenant uniquement des déchets lors de la prochaine collecte. Pour plus d'informations : 01 39 93 16 72 www.ccpif.fr



Une étiquette sera collée sur les bacs indiquant l'erreur de tri.

Pour éviter les erreurs :

mémo et guide de tri

disponibles sur

www.ccpif.fr



Engageons-nous pour la planète !